

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE147

présenté par

M. Bies, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer par deux fois au mot :

« concertation »

le mot :

« participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache remis au ministre délégué à la ville en juillet 2013 a pointé la nécessité d'associer étroitement les habitants à la définition de la politique de la ville. Cet amendement vise à renforcer cette association en prévoyant une participation citoyenne des habitants lors des programmes de rénovation de l'ANRU.